

REQUÊTE POUR UNE CONVENTION DE DIVORCE ou SEPARATION A PRIX ABORDABLE

	ETAPE	PRIX PAR PERSONNE	DESCRIPTIF
1	Devenir membre	fr. 50.00	Cotisation pour l'année en cours
	Païement	CCP 12-10337-3 / IBAN: CH83 0900 0000 1201 0337 3	

	ETAPE	PRIX PAR COUPLE	DESCRIPTIF
2	2 entretiens avec notre avocate. Rédaction d'une convention de divorce et d'une requête de divorce avec accord complet.		
	Dès le 1er entretien le montant doit être payé en espèces à l'AFM directement. Montant selon revenu du couple. Voir ci-dessous.		
	frs. 900.- si revenus cumulés couple et fortune de 0.- à 100'000.- p.a	frs. 1'200.- si revenus cumulés couple et fortune de 100'000.- à 150'000.- p.a	
	frs. 1'500.- si revenus cumulés couple et fortune de 150'000.- à 200'000.- p.a	frs. 3'000.- si revenus cumulés couple et fortune de 200'000.- à 250'000.- p.a	

Chers membres,

Voici notre forfait pour la convention de divorce ou séparation pour les membres de l'AFM.

Si vous êtes dans l'incapacité d'assurer les frais de votre divorce vous avez toujours la possibilité de faire une demande d'assistance judiciaire.

Pour cela veuillez vous adresser à:

Assistance Judiciaire en matière civile et administrative

Contact uniquement par téléphone de 10h à 12h T +41 (0)22 327 63 63

http://ge.ch/justice/sites/default/files/justice/common/brochures/guides/Guide_AJ_2011.pdf

http://www.pptg.ch/images/pptg/pdf/Administratif/Formulaire_AssistanceJuridique.pdf

	SUPPLEMENT	PRIX PAR COUPLE	DESCRIPTIF
3	rendez-vous supplémentaire	fr. 200.00	en plus du forfait
4	Assistance de l'avocate à l'audience	fr. 300.00	L'avocate se chargera de tous les envois et interfaces avec les tribunaux.

